

N°3
MAI 2018
CÔTES D'ARMOR

mgen[★]
GROUPE vyv



CÔTE À CÔTE

PARTICIPEZ LE 30 MAI
AUX RENCONTRES MUTUELLES !





« MGEN, UNE MUTUELLE MILITANTE ET D'AVENIR »

Elisabeth LE MÉDEC

Présidente
Section départementale MGEN Côtes d'Armor

Les élections 2018 pour le renouvellement des comités de section sont closes. Pour la section 22, nous avons 10 postes à pourvoir et nous avons reçu 13 candidatures, preuve que l'envie de militer est toujours présente.

MGEN est une mutuelle démocratique, intergénérationnelle et non lucrative qui se doit d'apporter au quotidien les réponses adaptées à chacun de ses adhérents. Elle ne peut y parvenir sans ses salariés, ses délégués, ses comités de section et ses réseaux de correspondants.

La nouvelle équipe est constituée, composée de militants déjà aguerris et de nouveaux élus. J'ai le plaisir de succéder à Françoise Berthoux qui a été présidente de la section des Côtes d'Armor durant les deux dernières années. Je la remercie ainsi que tous les élus qui ont quitté le comité pour les actions menées durant leur mandat. Parallèlement, je félicite les 7 nouveaux élus qui nous rejoignent pour leur succéder.

Prestations spécifiques, aides sociales, prévention santé, accompagnement, réseau PAS sont autant

de dispositifs et d'actions que le comité de section va accompagner. Chacun va pouvoir apporter sa contribution personnelle au grand projet stratégique « MGEN Demain ». Mais ce projet concerne aussi chaque mutualiste. Il doit rassembler toutes les énergies pour exprimer toute la force de notre collectif autour d'un même enjeu : l'humain d'abord.

Notre prochaine assemblée départementale et rencontre mutuelle se tiendra le 30 mai à 15h à l'IUT de Lannion. C'est un temps privilégié où vous serez amenés à débattre autour du thème choisi cette année, « Familles et parentalités ». Moment de démocratie interne, vous désignerez également les délégués qui vous représenteront lors de l'assemblée générale MGEN du mois juillet à Paris.

En participant à cet événement, vous contribuez à faire vivre concrètement la démarche d'écoute et de dialogue que s'est fixée MGEN en direction de ses adhérents.

Nous vous attendons nombreux pour partager avec vous les beaux projets des années à venir.

3/

DMP

Dossier Médical
Partagé

DMF

6/

VIVOPTIM

ÔJI



CÔTE À CÔTE
N°3

5/

RECHERCHE
CONSTANCES



8/

MGEN ET APAJH
ADIJ22



4/

EXAMEN DE
PRÉVENTION
EN SANTÉ



7/

ELECTIONS COMITÉ
DE SECTION 2018
RENCONTRES
MUTUELLES

MGEN CÔTES D'ARMOR

**2, rue Gaston Ramon
22016 Saint-Brieuc Cedex 1
Tél. : 3676**

(coût d'un appel local depuis un poste fixe)
du lundi au vendredi de 8h à 18h30

www.mgen.fr

<https://twitter.com/22mgen>

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi de 9h à 17h30,
le jeudi de 10h à 17h30

Pendant les vacances scolaires :
fermeture de 12h30 à 13h30

Crédits photos : MGEN - Fotolia

Conception, réalisation, impression :
IOV Communication - 56610 ARRADON
Tél. 02 97 40 87 87

sur papier issu de filière certifiée dans
la gestion durable de la forêt
Imprimeur certifié Imprim'vert

Dépôt légal : 2^{ème} trimestre 2018 - N° 1562

Le Dossier Médical Partagé



Le **Dossier Médical Partagé (DMP)** est un projet public lancé en France par le ministère de la Santé visant à ce que chaque Français dispose d'un **dossier médical informatisé** reprenant toutes les données médicales du patient. C'est votre carnet de santé numérique.

Après une expérimentation réalisée dans 9 départements pilotes dont les COTES D'ARMOR, l'Assurance Maladie va progressivement déployer le DMP d'ici la fin 2018.

Le DMP est **gratuit et confidentiel**. Vous pouvez disposer d'un DMP si vous êtes bénéficiaire de l'assurance maladie, c'est-à-dire si vous avez un numéro de sécurité sociale.

Il n'est **pas obligatoire**, vous pourrez ouvrir un DMP uniquement si vous le souhaitez et dans le respect du secret médical.

Le DMP peut contenir les documents suivants :

- Comptes-rendus hospitaliers et radiologiques
- Résultats d'analyses de biologie
- Antécédents et allergies
- Actes médicaux importants réalisés
- Médicaments qui vous ont été prescrits et délivrés

À tout moment, vous pourrez supprimer certains des documents qu'il contient, ou masquer certaines informations.

Vous pourrez créer vous-même votre DMP directement à partir du site « mon-dmp.fr » ou en demander la création soit à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), soit au Centre d'Examens de Santé, soit à l'accueil d'un établissement de santé ou lors d'une consultation médicale (sous réserve que le médecin dispose des outils informatiques adaptés).

Dans tous les cas, vous devrez vous munir de votre carte Vitale car elle est indispensable pour la création de votre DMP.

Le Dossier Médical Partagé en pratique :

1
Je crée mon
Dossier Médical Partagé



2
Les professionnels alimentent
mon Dossier Médical Partagé



3
Je peux consulter mes données
de santé à tout moment



4
Je peux voir chaque action effectuée
sur mon Dossier Médical Partagé



Seuls vous-même et les professionnels de santé que vous aurez autorisés en auront l'accès. La médecine du travail n'a pas accès à votre DMP.

En cas d'urgence, les professionnels de santé, ainsi que le médecin régulateur du **Samu centre 15**, pourront accéder à votre DMP (sauf si vous aviez auparavant indiqué votre opposition à cet accès). Il vous sera possible d'en modifier l'accès à tout moment depuis les paramètres de votre compte.

Quelques liens utiles pour en savoir plus

- Sur le site d'Ameli : <https://www.ameli.fr> pour trouver le dossier en pdf
- Sur le site de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (Cnamts) <http://www.dmp.gouv.fr/>
- Sur le site du Ministère chargé de la santé pour lire le décret n° 2016-914 du 4 juillet 2016 relatif au dossier médical partagé



FAITES LE POINT SUR VOTRE SANTÉ ! BÉNÉFICIEZ D'UN EXAMEN DE PRÉVENTION EN SANTÉ GRATUIT, POUR VOUS ET VOTRE FAMILLE.

Accordez un moment à votre santé. Mettez à profit cet instant privilégié qui vous permettra de faire le point et d'exprimer vos préoccupations en matière de santé. **Faites évaluer votre bien le plus précieux : votre santé.**

L'examen de prévention en santé

L'examen de prévention en santé (EPS) est une offre proposée aux assurés sociaux du régime général âgés de 6 à 74 ans (inclus). Totalement pris en charge par l'Assurance Maladie, l'EPS s'appuie sur les recommandations médicales les plus récentes en matière de prévention et s'inscrit en complémentarité de l'action du médecin traitant.

L'EPS est adapté à l'âge, au sexe, aux risques ainsi qu'au suivi médical habituel des assurés. Il inclut la réalisation d'examens et d'actions de dépistage et des temps d'échanges avec les professionnels du centre : personnel administratif, infirmier, dentiste et médecin.

De nombreuses thématiques peuvent être abordées en fonction de l'âge et des facteurs de risque de l'assuré ainsi que de ses préoccupations. Les thèmes des addictions, de la vie affective et sexuelle et de l'activité physique font partie, par exemple, de l'EPS pour les jeunes de 16 à 25 ans. La prévention des troubles cardiovasculaires, la prévention des risques de chutes et la participation aux dépistages organisés du cancer sont des thématiques de l'EPS sénior. Certains thèmes enfin, sont communs à tous comme le tabac et le dépistage du surpoids et de l'obésité par exemple.

Une offre adaptée aux assurés éloignés de la prévention

Pour prendre en compte les difficultés d'accès aux soins et à la prévention, l'examen de prévention en santé (EPS) est une offre importante pour les personnes de plus de 16 ans éloignées du système de santé et en situation de précarité, qui ne bénéficient pas d'un suivi médical régulier réalisé par le médecin traitant, ni des dispositifs d'offre de prévention organisée comme les dépistages des cancers par exemple. L'EPS permet de s'inscrire ou de se réinscrire dans un parcours de santé. Ainsi, il comprend des examens médicaux mais également une information sur les droits en santé, le parcours de soins, les dispositifs d'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (CMUC et ACS).

Dans tous les cas, l'EPS est l'occasion de faire un point sur sa santé, de poser des questions à une équipe médicale en toute confidentialité, d'être informé et orienté, en lien avec le médecin traitant, vers les structures de prises en charge, notamment éducatives.

Au centre d'examens de santé, faites le point sur votre santé



ADRESSES DES CENTRES DE SANTÉ EN BRETAGNE

CENTRE D'EXAMENS DE SANTÉ DE SAINT-BRIEUC

2, rue Notre Dame - CS74227
22042 SAINT-BRIEUC Cedex 2

☎ 02 90 03 31 30

ces.ameli@cpam-st-brieuc.cnamts.fr

CENTRE D'EXAMENS DE SANTÉ DE BREST

16, rue Mathieu Donnart - 29000 BREST

☎ 02 90 03 31 30

ces.finistere@cpam-st-brieuc.cnamts.fr

CENTRE D'EXAMENS DE SANTÉ DE QUIMPER

1, rue Stang Ar C'hoat - 29000 QUIMPER

☎ 02 90 03 31 30

ces.finistere@cpam-st-brieuc.cnamts.fr

CENTRE D'EXAMENS DE SANTÉ DE LANESTER

44, avenue François Billoux - 56600 LANESTER

☎ 02 90 03 31 30

ces.lanester@cpam-st-brieuc.cnamts.fr

CENTRE D'EXAMENS DE SANTÉ DE RENNES

3, place du Colombier - 35000 RENNES

☎ 02 23 44 00 44

ces@cpam-rennes.cnamts.fr

Recherche Constances,

Constances est une cohorte épidémiologique « généraliste » constituée d'un échantillon représentatif de 200 000 adultes âgés de 18 à 69 ans à l'inclusion, consultants des Centres d'examens de santé (CES) de la Sécurité sociale. La cohorte Constances a pour principal objet l'étude des déterminants professionnels et sociaux de santé. Elle est également conçue comme un « laboratoire épidémiologique ouvert » accessible à la communauté de la recherche épidémiologique, et comme un outil de la santé publique permettant aux hautes instances de disposer de sources d'information diversifiées sur la santé de la population, les facteurs de risque, le mode de recours au système de soins et de prévention et sur les trajectoires médicales, professionnelles et sociales des personnes.

Les personnes tirées au sort sont invitées à se rendre dans l'un des CES participants afin de bénéficier d'un examen standardisé et d'un recueil de données par questionnaire. Ils feront ensuite l'objet d'un suivi permanent de très longue durée, à la fois actif (questionnaire postal annuel et examen tous les 5 ans dans les CES) et passif, par appariement avec les bases de données nationales de l'Assurance maladie et de l'Assurance vieillesse.



Pour plus d'informations, consultez le site Internet sur la cohorte Constances <http://www.constances.fr/>

Ces invitations concernent des personnes tirées au sort dans les circonscriptions des CPAM de Côtes-d'Armor & d'Ille-et-Vilaine pour notre région. Si vous êtes affilié à une de ces CPAM, vous êtes susceptible d'être tiré au sort afin de vous proposer de participer à la cohorte Constances. Néanmoins votre participation ne sera effective qu'après un entretien d'information et la signature d'un consentement. Plusieurs mutuelles sont partenaires de ce protocole de recherche scientifique dont **MGEN**.

Le personnel du Centre d'Examen de Santé de Saint-Brieuc.



SPÉCIAL JEUNES

LA SÉCURITÉ SOCIALE DES ÉTUDIANTS ÉVOLUE À COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2018

► QUI VA GÉRER ?

Mon enfant devient nouvel étudiant au 1^{er} septembre 2018 : sa sécurité sociale restera gérée par le régime auquel il est rattaché au 31/08/2018, c'est-à-dire, la plupart du temps, par l'organisme qui gère la sécurité sociale de son parent.

Mon enfant est déjà étudiant au 31/08/2018 et rattaché au régime étudiant : il reste géré par la mutuelle étudiante qui le gère actuellement. Aucune démarche ne sera nécessaire. A compter du 01/09/2019, il sera automatiquement rattaché à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de son lieu d'habitation (information CNAM).

► QUELLE VA ÊTRE LA COTISATION SÉCURITÉ SOCIALE ?

Aucune, la cotisation étudiante est **supprimée** à compter du 01/09/2018, **pour tous les étudiants**.



LA PROTECTION SANTÉ COMPLÉMENTAIRE ADAPTÉE AUX BESOINS SPÉCIFIQUES DES JEUNES

> Une gamme de **5 offres pour trouver son niveau de couverture le plus adapté, à partir de 15 € par mois seulement.**

Avec en inclusion pour tous les niveaux : 3 forfaits prévention et se soigner autrement.
Trois Packs de Service : Urgences, Mieux Informé, Bien Démarrer dans la vie.
Des actions sociales et solidaires.

> Des services en ligne pour une gestion simplifiée, dont :

- **L'Adhésion possible par internet**
- **L'Application mobile OJI** (ex : carte de mutuelle dématérialisée...)

AVEC OJI, LE JEUNE PEUT PARTIR À L'ÉTRANGER EN TOUTE SÉRÉNITÉ,
pour les études ou pour le plaisir

> Parce qu'il **dispose déjà dans son offre d'une couverture médicale internationale** mais aussi d'une assistance médicale et administrative.

> Parce qu'il **peut choisir de souscrire volontairement au Complément de Couverture Internationale**, qui renforcera sa protection en particulier dans les pays où les soins sont très coûteux : des franchises minorées, une extension des forfaits, des prises en charges plus élevées (exemple : le plafond de soins externe passe de 23 000 €/an à 123 000 €/an).

POUR EN SAVOIR PLUS

@ **mgen.fr**
votre Espace
personnel 24h/24

☎ Contactez-nous au
09 74 750 700
Service gratuit + prix appel

 Venez nous rencontrer
dans votre **section
départementale**

De France, coût d'une communication locale.
De l'étranger, prix d'une communication
internationale, sous réserve des accords entre
Orange et les opérateurs des pays étrangers.



POUR VOTRE SANTÉ,
FAITES COMME SI
ON ÉTAIT LÀ.

OJI par
mgen*

mgen*

vivoptim
Mon programme
de santé cardiovasculaire

GRUPE **vyv**

VIVOPTIM

Fort de son succès et des enseignements acquis lors de la phase pilote, MGEN étend le programme à l'ensemble des adhérents de l'offre MSP en 2018 avec une nouvelle version optimisée et enrichie par un accompagnement toujours plus personnalisé !

Pour en savoir plus et rester informé, rien de plus simple, rendez-vous sur **www.vivoptim.com**

EN JUIN DANS NOTRE RÉGION

► Résultat des élections au Comité de Section des Côtes d'Armor

Nombre de candidats : 13

Nombre de postes à pourvoir : 10

Inscrits	19 992
Votants	5 234
Exprimés	5 101
Blancs	83
Nuls	50
Participation	26,18 %
Participation en ligne	11,16 %



Françoise Berthoux, l'ancienne présidente, passe le relais à Elisabeth Le Médec.

► Le nouveau Comité de Section

Compte-tenu du résultat des élections, le Comité de Section départemental se compose désormais comme suit :

Tiers renouvelable en 2020	Tiers renouvelable en 2022	Tiers renouvelable en 2024
BOUDET Philippe – Fréhel	BERTHOUX Françoise – Saint-Brieuc	BRUCKERT Sophie – Saint-Brieuc
GENDRY Mickaël – Saint-Brieuc	CHEVE Jean-Marc – La Poterie	CHAUVEL-HERVE Carine – Lamballe
GEORGELIN Dominique – Kérien	COURBE Jean-Michel – La Bouillie	COSSON Fernand – Saint-Brieuc
KAS Fabrice – L'hermitage-Lorge	GRAMOULLE Gilles – Broons	HERNOT Martine – Trégueux
LE DREZEN Philippe – Lanvallay	LANOE Jean-Claude – Saint-Brieuc	KERLEGUER-VIOUGEA Andrée – Pordic
LELORNE Sébastien – Yffiniac	LE BOUCHER Alain – Landéhen	KERVOEL-LAMOUREUX Annick – Tréveneuc
LHORTIE Maryse – Lanvollon	LE MÉDEC Elisabeth – Saint-Brieuc	LEFAURE Pierre – Saint-Brieuc
TRONEL Michel – Saint-Brieuc	RAVIER Marie-Hélène – Plouha	LE GUILLOU Bruno – Lannion
VIGNON Erica – Dinan	WELTIN Bertrand – Pléneuf Val-André	MORVAN Odile – Saint-Brieuc

Candidats	Voix obtenues	Durée du mandat
Carine CHAUVEL-HERVE	4 275	6 ans
Martine HERNOT	4 233	6 ans
Andrée KERLEGUER-VIOUGEA	4 187	6 ans
Sophie BRUCKERT	4 131	6 ans
Bruno LE GUILLOU	4 026	6 ans
Odile MORVAN	3 764	6 ans
Annick KERVOEL-LAMOUREUX	3 734	6 ans
Fernand COSSON	3 501	6 ans
Pierre LEFAURE	3 268	6 ans
Maryse LHORTIE	3 221	2 ans
Patrick VARAIRE	3 187	Non élu
Jean-Louis CABEL	2 908	Non élu
Jocelyne PELE	2 827	Non élu

**À nos élus qui quittent le comité,
un grand MERCI pour leur investissement**

Jean BUARD / Christine KERLOCH / Claudie LE GUEN / Martine RICHARD
Claude THOMAS / Jean-François THOREUX / Henri WEBER.

**RENCONTRES
MUTUELLES
2018**

**Assemblée départementale
Familles & Parentalités**

Mercredi 30 mai 2018
15h00
IUT de Lannion
Rue Édouard Branly, 22300 Lannion

RENCONTRE ÉLUS MGEN ET APAJH

Le 21 mars dernier, dans les locaux MGEN des Côtes d'Armor, a eu lieu une rencontre entre les élus MGEN et APAJH, afin de signer une convention dans le cadre du projet innovant Habitats inclusifs (Habicité) à Hillion.

Dans le département, MGEN est à sa 4^{ème} participation financière de financement de structures d'accueil, après la restructuration de l'IME du Valais à Saint-Brieuc, des foyers de vie à Ploumagoar et de Plounevez-Moëdec.

MGEN et APAJH ont tissé des liens forts depuis près de 50 ans sur le plan national. Depuis longtemps, MGEN s'implique dans le soutien aux personnes fragilisées, qu'ils s'agissent de personnes en situation de handicap ou rencontrant des difficultés professionnelles ou financières. Dans notre département, c'est en 1969 que l'APAJH des Côtes du Nord à l'époque, voit le jour. L'association représente à la fois des personnes en situation de handicap et une association gestionnaire d'établissements, de structures et de services.

MGEN, dans le cadre des actions qu'elle mène au titre de sa politique d'action sociale, entend soutenir la politique d'accueil des personnes âgées et handicapées en participant financièrement à la restructuration et/ou extension des établissements. De même, la convention « Actions concertées » entre MGEN et ministère de l'Éducation nationale a pour objectif d'apporter des solutions concrètes aux difficultés rencontrées par toutes les personnes en situation de handicap ou fragilisées qu'elles

soient mutualistes ou non. Son financement est assuré conjointement par le ministère de l'Éducation nationale et la MGEN.

Il s'agit, par exemple, de financer l'acquisition d'équipements spéciaux, des centres de vacances pour jeunes ou adultes en situation de handicap ou encore, pour participer à la réservation de lits dans les établissements spécialisés pour l'accueil de personnes retraitées dépendantes et en situation de handicap. En contrepartie, et dans cet objectif, l'établissement médico-social consent à réserver un droit prioritaire à la MGEN sur la base de 1 lit ou un appartement pour ses adhérents.

C'est donc un partenariat fort qui unit MGEN et APAJH autour des mêmes valeurs : Laïcité, Citoyenneté, et Solidarité et d'actions communes en faveur des personnes en situation de handicap.

Nous tenons à remercier Nicole Méheust, correspondante MGEN, pour son implication dans ce partenariat.



1 toit, 2 générations - Côtes d'Armor

LA COHABITATION, BIEN PLUS QU'UN LOGEMENT PARTAGÉ !



L'ADIJ 22 (Association Départementale Information Jeunesse des Côtes d'Armor) **développe un service de cohabitation intergénérationnelle** : « 1 toit, 2 générations – Côtes d'Armor ».

Ce service permet de mettre en relation des hébergeurs de 60 ans et plus disposant d'une chambre libre dans leur logement, avec un jeune âgé de 16 à 30 ans en recherche d'un hébergement temporaire de 1 à 10 mois.

Le jeune est hébergé en contrepartie d'une participation financière aux charges de la maison* et de temps de présence durant la semaine (partage des repas, balades, faire les courses ensemble, échanges de savoirs...). Ce type de mode d'habitat doit être avant tout motivé par la volonté de rencontre et de convivialité avec l'accueillant. La présence amicale du jeune au côté du senior ne se substitue pas aux services de soutien à domicile qui seraient nécessaires.

Les binômes sont constitués selon les attentes et les besoins

de chacun. Une convention d'hébergement définit les conditions précises de cohabitation favorisant ainsi une solidarité intergénérationnelle.

Par ailleurs, le service met à disposition des référents afin de sécuriser la relation tout au long de la durée du contrat dans le respect de la charte et des dispositions de la convention d'hébergement.

Si vous souhaitez bénéficier du service en tant qu'hébergeurs ou hébergés, contactez l'ADIJ 22 : au 02 96 33 37 36 ou par mail : ecaradec.adij22@gmail.com

*15 € par semaine (lundi au vendredi) et 20 € par semaine s'il reste la semaine, week-ends compris.

